

2 Politique

Urbanisme et Habitat

Bruno Ben Moubamba présente "le nouvel ordre urbanistique et de l'habitat"

C.O
Libreville/Gabon

Il s'agit simplement des actions qu'il entend initier à la tête de son département ministériel, dans les jours à venir.

LE vice-Premier ministre, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, Bruno Ben Moubamba, a animé, hier, à la salle des fêtes Edena sise à Awendjé, dans le 4^e arrondissement, une conférence de presse. Lors de cette rencontre, il a édifié les représentants de la presse nationale et internationale sur "le nouvel ordre urbanistique et de l'habitat". Un vaste et ambitieux programme qui, en d'autres termes, se résume tout simplement à une série d'actions qu'il entend initier dans le cadre des mesures



Photo : Chris Oyame

Le vice-Premier ministre, Bruno Ben Moubamba (c). A sa gauche, le ministre délégué Edwige Essoukou.

prioritaires du gouvernement tel qu'annoncé dernièrement par le Premier ministre, Emmanuel Isoze Ngondet. Avec à ses côtés son ministre délégué, Edwige Essoukou, il a clairement laissé entendre que toutes ses prochaines initiatives seront sous-tendues par l'ambition de finir avec "la loi de la jungle" qui n'a que trop duré. "Ceux qui ne veulent pas respecter la loi pour promouvoir la loi de la jungle doivent com-

prendre que cette époque est terminée, force doit rester à la loi", a-t-il clamé. Inscrivant sa démarche dans la droite ligne de la publication récente de l'arrêté portant suspension des attributions de terrains situés dans des zones non aménagées sur le territoire national, le vice-Premier ministre a énuméré pas moins d'une centaine de mesures s'articulant autour du renforcement du cadre institutionnel et ré-



Photo : Chris Oyame

Vue partielle des journalistes.

glementaire, la sécurisation des réserves foncières urbaines de l'Etat, la mise sur pied d'un nouveau système d'identification cadastrale et foncière, le redémarrage des activités du Centre technique de l'Habitat, la fin de l'occupation illégale des logements sociaux, etc. "Nous allons régulariser ceux qui sont régularisables, expulser les hors la loi et accompa-

gner les cas sociaux aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays pour, d'une part, tourner la page des conflits et du foncier et, d'autre part, procéder au réaménagement des parcelles à commencer par celles de la section YU8 du plan cadastral de Libreville, située dans la commune d'Akanda", a-t-il avancé. Parallèlement à cela, M. Moubamba devrait procéder à la

réforme de l'Agence nationale de l'Urbanisme, des Travaux topographiques et du Cadastre (ANUTTC), la Société nationale immobilière (Sni), la Banque de l'habitat du Gabon (BHG), la Société nationale des logements sociaux (SNLS), à travers l'élaboration d'un projet de loi fixant le cadre général relatif à l'urbanisme en République gabonaise et des décrets portant réorganisation de la Brigade spéciale de l'urbanisme et de la construction (BSUC), et fixant la création du Conseil national de l'Habitat (CNH). Autant d'initiatives qui, a-t-il poursuivi, devraient être couplées "à la rénovation des quartiers, la viabilisation des terrains, la construction des villes nouvelles et l'organisation du concours d'entrée à l'Ecole nationale du cadastre et des sciences géographiques (ENCSG) au cours de ce mois".